

LE SPECTATEUR

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

NAP. PAGÉ, Administrateur.

MONSIEUR TACHE

Une page de l'histoire
—DES—
Ecoles de Manitoba
—DEPUIS—
Depuis 75 ans

Suite

IV.—QUATRIÈME PHASE

MANITOBA VOIT INAUGURER UN SYSTÈME SCOLAIRE QUI PEUT SOUFFRIRE AU PLUS GRAND NOMBRE MAIS QUI FAIT VIOLENCE AUX CONVICTIONS RELIGIEUSES DE LA MINORITÉ.

Le titre qui précède indique assez la nature de l'évolution nouvelle dans laquelle vont entrer les écoles de Manitoba. Je n'ai pas besoin de dire au lecteur que c'est avec un serrement pénible de cœur que je vais écrire ce qui suit :

Depuis 75 ans, le pays possédait des écoles confessionnelles ; ces écoles avaient coûté bien du travail, des préoccupations et des sacrifices, mais aucune volonté humaine adverse ne les avait entravées ; au contraire tous les Pouvoirs Publics avaient été unanimes à en reconnaître l'utilité et à les aider plus ou moins. Le fondateur de la colonie d'Assiniboia ; l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson ; les Gouverneurs nommés par elle ; le Conseil Colonial ; les Gouverneurs nommés par la Couronne ; les Autorités Impériales et Fédérales ; six Parlements de Manitoba sous quatre Gouverneurs proposés à la direction de la Province ; tous sans exception, pendant près de trois quarts de siècle avaient encouragé les écoles, ou la foi des enfants n'était point exposée aux dangers de l'indifférence et de la séduction.

Et pourquoi ne le dirais-je pas ? La cause de l'enseignement est étendue dans le Manitoba et le Nord-Ouest, étant l'objet de mes aspirations et de ma vie depuis quarante-cinq ans. C'est à cette cause sacrée que j'avais voué toutes les énergies et les ressources dont je pouvais disposer. Mon unique ambition était d'aider à éclairer, à rendre meilleur et pour cela donner à l'enfance et à l'adolescence une éducation qui, en lui assurant les avantages qui découlent des connaissances humaines, lui garantissait aussi autant que possible la formation de ce caractère de la volonté ; l'aspiration vers les choses d'en haut ; la dépendance de Dieu ; la soumission à sa loi sainte ; tout ce code sacré, sans lequel le reste est vain, futile et même dangereux. Je n'ai donc pas besoin de répéter que j'éprouve un douloureux serrement de cœur en écrivant l'histoire de la quatrième phase de nos écoles ; période pendant laquelle des difficultés jusqu'alors inconnues ont été jetées sur la voie suivie ; des obstacles difficiles à vaincre ont été multipliés ; pour que la population qui est confiée à une sollicitude pastorale, n'ait point d'écoles ; que du moins elle n'en puisse avoir qu'avec beaucoup de difficultés et ce, pour arriver à forcer cette population à accepter un système qu'elle ne doit pas admettre et qui est un danger réel pour un très grand nombre de ses enfants.

J'hésite d'autant plus à écrire cette Phase de l'histoire de nos écoles qu'elle est mêlée à des procédés et des actes qui ont ma réprobation quoiqu'ils viennent d'hommes que je voudrais respecter, à cause de leur position éminente. Eux mêmes pourtant ne pourront pas s'étonner que je parle de ce qu'ils ont fait et de la manière dont ils l'ont fait. La gravité du sujet dit assez que la douleur éprouvée ne me fera pas abandonner la gravité du langage, avec laquelle il doit être traité.

J'aurais pu assigner une date un peu plus reculée aux engagements que l'on va faire subir à la loi des écoles, néanmoins je place l'origine de cette phase au commencement de 1888, parce que les événements qui se sont produits alors doivent être connus, pour aider à l'intelligence de ce qui a suivi ; non pas comme conséquence naturelle mais enfin

parce que l'on a voulu qu'il en fût ainsi. En écrivant cette quatrième phase j'indiquerai :

Les promesses qui devaient l'empêcher de se produire ; Les incidents qui ont suivi ces promesses ; La manière dont on se prépare à les violer ; Les lois de 1890 en sont la violation formelle.

10.—PROMESSES DE MAINTENIR LES ÉCOLES TELLES QU'EXISTANTES.

En 1887 la Législature de Manitoba passa des statuts relatifs à la construction de différents chemins de fer, entre autres celui dit chemin de fer de la vallée de la Rivière Rouge, qui devait relier Winnipeg à une ligne des États-Unis à un point de la frontière, entre Pembina et West Lyons. Dans la pensée de la Législature et du peuple cette nouvelle voie ferrée, offrant une facilité de plus à l'écoulement des produits de la Province, ne pouvait être qu'avantageuse et cet avantage ne pouvait pas être entravé par le monopole, garanti par la Charte du chemin de fer Pacifique Canadien.

Le Gouvernement Fédéral crut devoir désavouer ce Statut Provincial ; le désaveu provoqua un vif mécontentement dans tout le pays. La Législature fut unanime à exprimer ce mécontentement dans une pétition adressée à la Reine en conseil. L'Hon. M. Norquay qui était le promoteur de la mesure désavouée ; M. Norquay, Premier Ministre, fut la première victime du mécontentement excité par le désaveu.

Avant échoué dans ses tentatives de gagner Ottawa il donna sa démission comme chef du Cabinet ; son collègue, l'Hon. M. L. Rivière, en fit autant, et tous deux se rallièrent au support du Dr. Harrison, qui avait entrepris la tâche ingrate de maintenir l'administration, au milieu des difficultés dont le désaveu l'environnait. On ne voulait pas croire que les démarches faites par M. Norquay et ses collègues, tant en Angleterre qu'à Ottawa, amèneraient une solution favorable.

L'opposition fit en sorte que le coup qui avait frappé l'Hon. M. Norquay put aussi atteindre son ancien collègue et successeur le Docteur Harrison. Un obstacle seul se dressait devant les espérances du parti de l'opposition qui se disait le parti libéral. Les chefs étaient accusés d'être hostiles aux écoles catholiques et à l'usage officiel de la langue française ; ils étaient intéressés à dispenser ces préventions et à donner des assurances positives de leur bon vouloir sur ces deux points, si chers à la population d'origine française.

Pour écarter tout doute au sujet des faits que je vais rapporter j'en ferai une longue citation qui les décrira sous leur jour véritable ; je récite est d'un homme qui a pris une part active aux faits qu'il raconte. Cette citation est empruntée à un discours prononcé dans l'Assemblée Législative à Winnipeg, le 2 Mars 1893, par Monsieur James Fisher, Membre du Parlement Provincial. La lecture de cette belle pièce d'éloquence dit assez la franchise et les connaissances légales et politiques de celui qui a prononcé cette harangue à laquelle la personne n'a répondu. Monsieur Fisher tint le langage suivant au sujet des promesses faites par le parti libéral et ses chefs, au moment où le pouvoir leur souriait :

PROMESSES DU PARTI LIBÉRAL.

« Je désire maintenant parler d'une question délicate, qui sera peut-être désagréable pour quelques-uns de ceux qui m'entendent, mais je suis forcé de dire la vérité, au risque même d'offenser quelqu'un. Je fais la grave déclaration que cette législation sur les écoles a été mise dans le livre des statuts de cette Province comme un défi aux promesses les plus solennelles du Parti Libéral. En Janvier 1888, un événement a mis les Libéraux au pouvoir dans ce pays. Mes honorables amis s'étaient, depuis des années, efforcés de renverser le Gouvernement Norquay ; en cela

je les ai aidés de toutes mes forces, parce que nous croyions qu'un changement serait avantageux pour le pays. La crise se produisit lors de l'élection de St. François-Xavier, au temps que je viens de mentionner. Le Docteur Harrison était alors premier ministre de la Province, et il choisit comme Secrétaire Provincial, M. Joseph Burke, qui est un Canadien-Français, quoique son nom soit Irlandais. Il demeura au milieu des siens, dans le district de St. François-Xavier, et avait été élu par acclamation en 1886, comme membre de la Chambre. En acceptant cette position, il retourna dans son comté pour être réélu.

Nous décidâmes de lui faire opposition, quoique, pour ma part, je crus que cela était inutile. M. F. H. Francis, un Presbytérien de langue Anglaise, et grand-père de feu le Rév. Docteur Clark, le grand pionnier missionnaire Presbytérien de ce pays fut choisi pour opposer à Monsieur Burke dans ce District Français. Il ne lui était pas possible de se faire élire à moins d'avoir une grande partie des votes de la population Française. Sans cela je le répète, son élection eût été impossible absolue. Maintenant je déclare, d'après les renseignements et d'après ma conviction, que M. Francis, lorsqu'il fut consulté par les chefs du Parti Libéral et pria d'accepter la candidature a dit qu'il refuserait, à moins qu'il ne fût autorisé à promettre à ses électeurs que si les Libéraux venaient au pouvoir, ils ne se mélangeraient rien des institutions Françaises, de leur langue ou de leurs lois d'écoles. J'ai vu qu'il fit autoriser à lire cette promesse, qu'il alla devant ses électeurs et la leur exprima. Je n'ai pas su par moi-même, mais j'ai vu par les rapports des journaux, et par des informations apportées aux Libéraux de Winnipeg, que de forts discours furent faits par M. Burke et ses amis pendant la lutte, demandant aux Métis et aux Canadiens Français de voter contre le candidat Libéral disant que les Libéraux passeraient probablement des lois contraaires à leurs institutions. Il lui dit : « Allez vous mettre au pouvoir des hommes qui, lorsqu'ils y seront, vous priveront de vos écoles et de votre langue ? » Pour cette raison on en appela aux électeurs pour voter contre M. Francis. Ceci devint pratiquement la question prédominante de la campagne, et la lutte fut acharnée. Si les Libéraux gagnaient, il était évident, en vue des pertes subies par le Gouvernement, que celui-ci devrait résigner. Le succès du candidat Libéral voulait donc dire que le parti serait de suite au pouvoir ; tandis que l'élection de M. Burke aurait assuré la continuation des Libéraux dans l'opposition jusqu'à ce jour. Il devint, par conséquent, nécessaire aux chefs du parti, de faire face à cet appel au sentiment religieux et national des électeurs Français et Métis ; la promesse donnée par M. Francis paraissait insuffisante à les satisfaire. Maintenant les Libéraux avaient un plan défini de leurs intentions bien comprises. Personnellement je ne connaissais notre but. Nul n'eût été, si ce n'est nous, Monsieur Greenway et Monsieur Martin n'était dans une meilleure position de connaître parfaitement notre attitude dans ces questions. Il n'y avait aucun doute sur cette attitude. Nous dénoncions les abus du Gouvernement Norquay au sujet des imprimés en langue française la grande somme d'argent dépensée, et les Libéraux étaient déterminés, si leur parti venait au pouvoir, de mettre de côté ces abus ; mais, l'idée de combattre des droits garantis, ou supposés, être garantis par la Constitution, n'avait jamais été suggérée.

Au contraire, les chefs Libéraux avaient toujours dit en public que ces institutions étaient protégées et que notre remède n'était que pour les abus et non pour l'abolition de ces institutions. On promettait que les dépenses occasionnées par l'usage de la langue Française seraient diminuées et l'octroi pour l'éducation augmenté. Personne n'avait demandé ou suggéré de faire un pas de plus. Lorsque la question au sujet du parti Libéral devint si prochaine et urgente dans St. François Xavier, j'ai été consulté,

ainsi que d'autres à ce sujet, et on demanda M. Martin (l'Hon. Joseph) pour aider le candidat. On m'a rapporté qu'il est allé à une assemblée et qu'il fit des promesses qui, selon moi, étaient ce qu'il devait faire. Je suis allé moi-même avec lui, à une seconde assemblée. Les mêmes accusations furent faites par Monsieur Burke au sujet des Libéraux, s'ils venaient au pouvoir. Les mêmes appels furent faits à ses compatriotes et à ses co-religieux pour vaincre Monsieur Francis à cause de cela. Monsieur Martin, dans un puissant discours, dénonça comme fausses les assertions de M. Bourque et de ses amis. Il dit à l'assemblée que l'intention des Libéraux n'avait jamais été de combattre la langue ou les institutions des Catholiques Français et il fit appel à leur confiance, leur demandant de supporter le candidat libéral. J'étais alors Président de l'Association Provinciale des Libéraux et Monsieur Martin fit allusion à ma présence à l'Assemblée et dit que s'il se trompait je pouvais les en informer. Il alla plus loin, et ne dit pas seulement que les Libéraux n'avaient aucune intention hostile contre ces institutions, mais il fit une promesse positive, au nom du Parti Libéral, disant que les Libéraux ne les tromperaient pas. J'ai toujours cru que le mouvement pour établir la présente loi des écoles, et pour abolir toutes les écoles Catholiques, malgré les protestations de la minorité, était dans les circonstances et en face de cette promesse, une faute grave. Personnellement je n'ai fait aucune promesse, mais je me suis cru lié par cette promesse, aussi bien que si je l'avais faite moi-même.

CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT

Le 12 Janvier la deuxième Session du 6ème Parlement de Manitoba s'ouvrit par le discours du Trône au quel j'emprunte les passages suivants :

« Depuis la dernière session de cette Législature, certains actes ont été désavoués par le Gouverneur Général, savoir : un acte concernant le chemin de la Vallée de la Rivière Rouge. Cet usage du droit de veto par le Gouverneur-Général est profondément regrettable, et afin de poursuivre les travaux de parachèvement du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge, il faudra adopter de nouvelles mesures, lesquelles seront soumises sans délai à votre considération. »

On le voit ce discours du Trône, préparé par le Docteur Harrison et ses collègues, était un défi porté à Ottawa, et ce défi venait de politiciens qui s'étaient toujours dit Conservateurs et favorables au gouvernement de Sir John Macdonald. L'état trop tard pour les sauver. L'élection de St-François Xavier avait fait pencher la balance en faveur de leurs adversaires et cela grâce aux promesses faites, ainsi qu'il est dit dans le discours déjà cité de M. Fisher.

Le 14 l'Hon. Docteur Harrison offrit sa démission qui fut acceptée. M. Greenway fut appelé pour former une nouvelle administration. Il choisit de suite comme Procureur Général l'Hon. Joseph Martin, celui là même dont les promesses si explicites et si positives faites, à St. François-Xavier au sujet des écoles et de la langue française, avaient assuré le triomphe de son parti.

La Chambre fut ajournée au 1er Mars. Pendant cette vacance l'Hon. Thomas Greenway, tout occupé de former et fortifier son administration, se garda bien de modifier en quoi que ce soit les promesses faites par celui qu'il s'associait comme Procureur-Général.

D'après ses propres convictions et les conseils de ses amis, le nouveau chef du Cabinet, crut à propos de faire lui aussi des promesses afin de dissiper les rumeurs que la crainte mettait en circulation. Il voulut lui-même comme chef de l'administration donner l'assurance formelle et positive que son Gouvernement n'entreprendrait rien ni contre les écoles catholiques, ni contre l'usage officiel de la langue française, ni même contre le nombre de représentants de l'élément français.

L'hon. M. Greenway, que l'Archevêque de St Boniface n'avait pas l'honneur de connaître, voulut bien visiter le Prélat en sa demeure. L'Archevêque était malade au lit ne pouvait pas recevoir, il ne fut informé de la visite et de son objet qu'après le départ de l'honorable visiteur. Voici au reste ce qui se passa à cette occasion, et le récit suivant se trouve dans deux déclarations solennelles, faites spécialement pour établir la vérité des faits par les deux seules personnes qui étaient avec M. Greenway, le Révérend Père Joachim Allard, mon Vicaire Général, et Monsieur W. F. Alloway, banquier de Winnipeg.

PROMESSES DE L'HONORABLE THOMAS GREENWAY.

« Manitoba, Comté de Selkirk savoir :

« Je, le Très Révérend Joachim Allard, O.M.I., de la ville de St. Boniface, dans la Province de Manitoba, Vicaire Général de l'Archidiocèse de St. Boniface, déclare solennellement : —

« Je suis maintenant et était pendant toute l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit Vicaire Général du dit Archidiocèse de St. Boniface, ayant une résidence dans la résidence Episcopale de St. Boniface.

« Je me rappelle distinctement que pendant la première partie de la dite année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, l'Honorable Thomas Greenway, que je ne connaissais pas alors personnellement, vint à la résidence Episcopale de St. Boniface, accompagné de Monsieur W. F. Alloway, que je connaissais personnellement, et le dit Monsieur Alloway m'introduisit alors le dit Honorable Thomas Greenway, et le dit Monsieur Greenway me fit alors savoir qu'il était venu pour voir Sa Grandeur l'Archevêque personnellement pour affaire confidentielle. Sa Grandeur était alors malade et retenue au lit, j'en informai Monsieur Greenway, et lui dit que comme Vicaire Général de Sa Grandeur, je pouvais recevoir toute communication confidentielle et la transmettre à Sa Grandeur ; et je lui ai alors assuré qu'il pouvait se fier à ma discrétion pour toute communication confidentielle qu'il désirerait faire, et que Monsieur l'Archevêque respecterait aussi ses confidences.

« L'honorable M. Greenway me dit alors qu'il avait été appelé pour former un nouveau Gouvernement dans cette province, et qu'il désirait le fortifier en prenant dans son Cabinet parmi les membres Français de la Législature celui qui plairait à l'Archevêque ; là dessus je lui fit la remarque que je ne croyais pas que Sa Grandeur favoriserait l'entrée d'aucun membre Français dans la nouvelle administration, sans condition et sans une entente préalable, au sujet de certaines questions de grande importance pour Sa Grandeur ; Monsieur Greenway m'assura qu'il avait déjà parlé de cela avec ses amis et que lui Monsieur Greenway, était parfaitement consentant à garantir, sous son Gouvernement, le maintien et la condition de ce qui existait alors au sujet :

« 10. Des Ecoles Catholiques séparées ;

« 20. De l'usage officiel de la langue Française.

« 30. Des Divisions Electorales Françaises.

« Je reçus les assurances du dit Honorable Thomas Greenway telles que citées plus haut, et lui promis que je les ferais connaître à Sa Grandeur l'Archevêque, et lui dit de plus que je croyais que ses assurances ainsi faites rassureraient beaucoup Sa Grandeur.

« Le dit Honorable Thomas Greenway offrit alors de revenir le lendemain, pour une réponse, au sujet de la nomination du membre Français de son Cabinet ; je lui dit de ne pas se donner ce trouble, mais que le lendemain je le reverrai à Winnipeg pour cela ; et il fut convenu entre lui et moi et cette rencontre eut lieu le lendemain matin dans l'office

(Suite sur la 4ème page)

BRYSON GRAHAM & CIE. M

144, 146, 148, 150, 152 et 154 rue Sparks Ottawa.

Draps pour Manteaux de Dames

Valeurs Etonnantes

MANTEAUX BROCADE BY DIAGONALE en LAINE FILÉE DRAP de PILOT et de CASTOR

SEALETTE! SEALETTE

TENEZ-VOUS CHAUMENT

Achetez vos Flanelles ICI et AUJOUR. DHUL Flanelles grises de 12cts à 22 cts la verge. Flanelles grises de 19c à 25c la verge.

Flanelle à Blouse et à Wrapper

Ces marchandises sont trop belles pour être décriées et trop bon marché pour donner les prix. Cela provoquerait le scepticisme.

POUR LES FLANELLES

— ALLEZ CHEZ —

Bryson, Graham et Cie

144 à 154 rue Sparks.

ÉPICERIES (Tâche spéciale) 33 RUE O'CONNOR.

FERRIETTERIES ET MÉCANIQUES, 35 RUE O'CONNOR.

HUB RESTAURANT

Jos. Gravelle, Prop.

Nos. 103 1/2 et 101 rue Principale.

HULL

LIQUEURS, VINS et CIGARES de premier choix. — 25-92-14

George Low,

Manufacturier

— ENGIN A VAPEUR —

(de 1 à 20 forces de chevaux)

Machines et serrures de coffre-fort réparées promptement!

(Établi en 1874)

345, 347 et 349 Rue Dalhousie

OTTAWA, Ont.

Grande Reduction

DANS LES

MANTEAUX

DE SEAL

MOUTON DE PERSE,

SEALETTE,

AUSSI Collets, Manchons ou Casques, Chez

COTE & Cie.

114 rue R. H. A., Ottawa, 1

JOSEPH COTE

Agent d'assurances représentant de très bonnes compagnies.

114 RUE MIDLAND.

Jeune Homme

Voulez-vous être solide auprès de votre blonde, achetez-lui une belle toilette de parfum.

Nous avons tout ce qui convient à l'espèce et au prix.

Cooke & Helmer

MEDICAL HALL

84 rue Main, HULL

GEO. BAILEY

MANUFACTURIER DE

Serrures de toutes

sortes

Reparées et peintes à court délai.

No. 234 Rue Wellington

Ottawa

LE SPECTATEUR

Journal Bi-Hebdomadaire
Publié par la Société de Publication Conservatrice de Montréal.

MARDI 5 DECEMBRE 1893

ACTUALITES

La fête de l'Immaculée Conception nous fournit à suspendre l'une de nos éditions, LE SPECTATEUR ne paraîtra pas vendredi.

Quelques intimes de M. le lieutenant gouverneur McLean lui ont offert un joli dîner, hier, au Rideau Club.

M. Adalbert Fontaine, jeune avocat qui vient de mourir à Québec, était à la fois un homme modeste, un savant véritable, un conservateur dévoué et un conseiller sûr.

La Vérité dit avec raison, que, comme une hironde ne fait pas le printemps, il ne s'ensuit pas que la défaite de Winnipeg soit un signe évident que le pays doit changer complètement de régime.

Il n'y a que les gens qui brûlent d'envie d'arriver au pouvoir qui se bourrent la tête de ces chimères-là.

Les directeurs de la Cie du Richelieu ont refusé d'accepter la démission de M. N. K. Conroy, son président, qui vient d'être condamné à la prison avec M. McGreevy. M. Michael Connolly agit comme président provisoire en attendant la mise en liberté de son frère auquel une députation des directeurs transmettra une copie des résolutions refusant sa démission.

Sir A. P. Caron, en réponse au principal Grant, a dit que les Etats-Unis ont subi, comme le Canada, des déficits dans leur service postal jusqu'à aujourd'hui. La différence du montant du timbre s'explique par le fait que le territoire américain, à peu près de mêmes dimensions que le territoire canadien, est habité par 70,000,000 d'habitants et le Canada par 5,000,000.

Sir James Grant a déclaré que la rumeur disant qu'il avait reçu l'offre d'une position lucrative en Angleterre est fondée. On lui a offert l'une des plus riches chaires médicales de Londres, et il a répondu, par câble, qu'il refusait. Il a agi ainsi parce qu'il avait déjà accepté la candidature conservatrice des citoyens d'Ottawa.

L'honorable M. Mowat, Premier d'Ontario, vient de subir deux défaites dans Lambton Est et Bruce Nord. Au premier endroit, M. McCallum, le candidat de l'Association Protective Protestante a été élu par 376 voix, sur M. McKinnon, libéral.

A Bruce Nord, M. McNaughton l'a emporté par 575 voix de majorité sur le candidat puerment libéral, M. Pierson. M. McNaughton était le porte-étendard des Patrons de l'Industrie.

Evidemment, le libéralisme est en baisse dans Ontario.

Le Journal de Waterloo dit:

« A l'élection qui vient d'avoir lieu à Winnipeg pour le choix d'un député à la chambre fédérale, en remplacement du fils de sir John A. Macdonald, qui s'ennuyait au parlement, le candidat libéral, M. Jos. Martin, a été élu. Nous l'avons déjà dit, ce Martin est l'auteur de la loi inique qui prive les catholiques de la jouissance de leurs droits et privilèges au Manitoba. Cela n'empêche pas que le chef de l'opposition, M. Laurier, lui a envoyé un joli télégramme de félicitations. On peut juger de l'hypocrisie de ces gens-là. Il nous parle d'orangeisme, de fanatisme etc; mais tout cela c'est de la poudre jetée aux yeux des électeurs. Ce qui vient de se passer relativement à l'élection de Winnipeg prouve amplement que MM. Laurier, et Cie sont prêts, pour arriver au pouvoir, à donner la main à n'importe qui, fût ce le plus odieux persécuteur de la religion catholique et de la race canadienne française. »

DEBATS IMPORTANTS

Un long débat vient d'avoir lieu à l'assemblée législative de Québec, sur la question des taxes. Vu son importance, nous mettons de côté d'autres articles pour donner place à cette discussion, qu'on trouvera ailleurs.

SONT-ILS D'ACCORD ?

Les organes libéraux, depuis l'humble Sentinelle de Montmagny jusqu'au grand Electeur, sans oublier le modeste Canada, ne cessent de crier, sur le même ton, que la bisbille est dans le camp conservateur, que les ministres de la Couronne sont à couteaux tirés, que l'entente ne va guère, qu'en un mot, enfin, tout va de mal en pis, dans le parti ministériel tandis que pour les libéraux tout est couleur de rose.

Ces cris n'ont rien de surprenant chez des gens qui depuis plus de quinze ans soupirent ardemment après les honneurs du pouvoir sans les atteindre; c'est tous les jours l'histoire de la poutre et de la paille.

On peut en juger facilement par la lecture de l'article cité de la Patrie à l'adresse de son confrère libéral l'Electeur; c'est du corsé, ni plus ni moins puisqu'on s'y traite de corsaire et autres semblables aménités.

« Nous avons laissé passer inaperçue et sans la relever, une première rododromade de l'Electeur à notre adresse, au sujet de notre attitude dans l'affaire des Sulpiciens. »

Mais puisque le confrère revient à la charge et cette fois en s'intitulant modeste ment le Sauveur du parti libéral nous croyons devoir saluer comme il le mérite ce Messie d'un nouveau genre.

L'Electeur et La Patrie sont deux journaux qui voguent dans les mêmes eaux comme les navires de toutes les nationalités naviguent parfois dans le même océan; mais il est évident que les deux journaux ne suivent pas la même route et ne font pas voile pour le même port, si faut en juger par les résultats obtenus par l'Electeur, jusqu'à présent.

Il est bien vrai, qu'un jour, dans une bourrasque de vent-arrière l'Electeur était venu, toutes voiles dehors, s'échouer à Montréal; mais les vents sont inconstants et c'est dans une tempête de vent contraire qu'il fit voile vers Québec, en laissant ici une grande partie, de son grément de corsaire.

La tempête était si forte que le confrère dépassa son port d'attache et alla se perdre dans la baie des Chaleurs.

Chacun sait que ce n'est que par des efforts surhumains et par une chance non moins providentielle qu'il réussit à se ravitailler pour revenir, tout désemparé, jeter l'ancre dans le port de Québec.

Les vents se sont calmés depuis lors, mais l'Electeur devrait se rappeler que les corsaires sont mal reçus à Montréal, surtout lorsqu'ils viennent en battant le pavillon noir. On connaît ses sauveurs-là et on s'en défie comme de la peste.

Et si l'Electeur en doute, il n'a qu'à consulter un des deux almanachs des adresses publiés, cette année, à Montréal.

Le grand air du Mont-Royal est fatal à certaines gens, comme à certaines entreprises.

LETTRE DE L'OUEST

Griefs des Catholiques

Nouvel appel à l'exécutif fédéral

Nous empruntons la communication suivante à notre confrère "Le Manitaba":

Prince-Albert, 16 nov. 1893

M. le Directeur du Manitaba: Je vous disais dans ma dernière lettre que nos législateurs avaient virtuellement chassé le français de nos écoles. Mais il y a plus, car vous devez bien vous imaginer que

si on en veut à notre langue, c'est qu'on a de la haine contre notre religion, puisque qui dit français dit catholique.

Nos écoles catholiques ne le sont plus que de nom, ou du moins, c'est ainsi que notre gouvernement veut les traiter. Depuis que le bureau d'éducation a été aboli par l'Ordonnance de 1892 c'est le conseil exécutif lui-même qui se constitue à volonté en ministère de l'instruction publique qui a la haute main sur l'organisation et la conduite des écoles. C'est lui qui fait les règlements et qui prescrit les livres en usage. Que ces livres soient protestants, c'est tout naturel; que les catholiques s'en émeuvent et protestent, il s'en soucie comme de l'an quarante.

Mais ce n'est pas tout encore. On établit des écoles normales, et qui-conque n'en suit pas les cours ne peut être qualifié pour enseigner, quand même il n'aurait fait que cela toute sa vie. Vous savez que la plupart de nos instituteurs ou plutôt de nos institutrices sont des religieuses qui ont obtenu pour la plupart des diplômes de première classe, après de brillants examens. Celles qui viendront plus tard ne craindront pas plus que leurs aînées l'épreuve de ces examens, et y réussiront également. Mais il est impossible pour elles de fréquenter les écoles normales; outre mille odieux inconvénients, les règles de leurs instituts leur en ferment les portes. Elles ne pourront donc pas obtenir de diplômes, ni enseigner par conséquent. Et on espère par là tuer la religion dans l'âme des enfants. C'est toujours la même histoire, Satan qui veut peupler son empire.

Vous me demanderez peut-être pourquoi nous ne nous adressons pas à Ottawa, puisque Régina ne veut pas nous rendre justice. Eh bien! c'est ce que nous faisons actuellement, Monsieur le directeur, et nous préparons des pétitions au Gouverneur Général, puisque c'est là seulement qu'on peut espérer le redressement de nos griefs. Nous demandons au gouvernement de désavouer l'Ordonnance des Ecoles de 1892 parce qu'elle a été passée en contravention directe de l'Acte Fédéral qui garantit des écoles catholiques dans le Nord-Ouest; ou bien de conseiller ou d'ordonner à notre Exécutif de changer de tactique à l'égard des Catholiques. Ces pétitions seront envoyés ces jours-ci par l'entremise du vénérable Archevêque de Saint-Boniface qui voudra bien sans doute se charger encore de ce nouveau fardeau.

Si la constitution n'est pas un vain mot, et si nos gouvernants sont ce qu'ils devraient être—les serviteurs de la justice avant tout—les choses pourront peut-être encore assez bien tourner. Si non gare à la Confédération! On nous répète sans cesse que la majorité du peuple canadien est composée de personnes éclairées et bien disposées. Sûrement, les mandataires de ce peuple devraient réfléchir ces bonnes attributions. Qu'on nous le fasse donc voir une bonne fois.

Bien à vous, X.

A QUEBEC

Le Gouvernement par les libéraux commandés par M. Mercier

Le gouvernement par les conservateurs commandés par M. Taillon

Le gachis des premiers

La province sauvée par les seconds

Notre confrère du Courrier du Canada fait une superbe lutte à Québec en exposant magistralement le régime Mercier avec ses gaspillages et ses scandales, et en faisant contraster avec ce régime les réformes apportées par le gouvernement conservateur qui l'a remplacé.

Voici un de ses articles dont la lecture s'impose à tous ceux qui veulent être renseignés exactement sur le mode de gouvernement des uns et des autres et qui a pour titre:

UNE DEMONSTRATION

Reponse a MM. Marchands et Stephens

\$660,000 d'économies inattaquables

M. Marchand et M. Stephens, dit notre confrère, ont, encore une fois, essayé de nier, à la séance d'hier, la réalité des économies, les diminutions de dépenses pratiquées par le gouvernement conservateur. Tout cela est fictif, disent-ils; vous prenez l'année 1891-92, durant laquelle le parti libéral n'a gouverné que six mois, vous grossissez le chiffre de la dépense de cet exercice en y faisant entrer pour certains services les dépenses de quinze mois, et vous comparez cet exercice à celui de 1892-93. La diminution que vous signalez ainsi n'est qu'un trompe-l'œil.

Eh bien, nous allons battre l'opposition avec ses propres armes. Nous allons laisser de côté l'exercice 1892-93. Nous allons prendre celui de 1890-91 qui, tout entier a été contrôlé par M. Mercier à l'apogée de sa puissance. Et nous allons faire toucher du doigt des économies et des diminutions que personne ne pourra nier.

M. Stephens demandait hier deux colonnes de chiffres montrant, sous le titre législation, tant d'économies, sous le titre administration de la justice, tant d'économies etc. Eh bien, il va être servi à souhait.

Prenez les comptes publics de 1890-91 et ceux de 1892-93, et faisons la comparaison:

Table with columns for LEGISLATION, GOUVERNEMENT CIVIL, ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, INSTRUCTION PUBLIQUE, IMMIGRATION, REPARTEMENT ET COLONISATION, TRAVAUX PUBLICS IMPUTABLES AU REVENU, SERVICES DIVERS, DEPENSES GENERALES ET TRAVAUX IMPUTABLES AU REVENU. Rows show years 1890-91 and 1892-93 with corresponding values and a 'Diminution' row for each category.

Retrachez cette somme de celle des diminutions de dépenses, et vous avez:

Diminution de dépenses. \$702 059 73
Augmentation de dépenses 41 593 34

Diminution.....\$661 466 39
Voici donc \$661,000 de diminutions de dépenses incontestables. Voilà nos économies, voilà notre politique de réforme.

Nous défions l'opposition d'attaquer ces chiffres; les comptes publics sont là. Comparez 1891, l'année de votre plus grande puissance, avec 1893, la deuxième année du règne conservateur, et vous avez ce résultat écrasant pour vous.

Que MM. Marchand et Stephens osent donc encore nier la réalité des économies du gouvernement conservateur.

Législature de Québec

LA QUESTION DES TAXES

UN PIEGE DEJOUE

Par le Premier Ministre

ET DENONCE PAR M. AUGE

Discours a sensation du deputé de St-Jacques

IL APPROUVE LE GOUVERNEMENT

Satisfait de l'administration des Ecoles de Réformes

Québec, 28 Nov. 1893

L'orateur prend le fauteuil à 3 20 hrs.

La chambre reprend les débats ajournés sur l'amendement de M. Turgeon à la motion de l'honorable M. Hall.—Que la chambre se forme de nouveau en comité des sub-dés.

Le député de Bellechasse reprend son discours de vendredi. M. Turgeon cite l'opinion des économistes qui disent que l'impôt doit être excusable doit être juste, équitablement reparti et commode à percevoir. Aucune de ces conditions n'apparaît dans notre loi provinciale. Le petit marchand se trouve aussi obéré que le grand marchand qui possède la meilleure clientèle. A propos de la taxe sur les successions, il aimerait voir l'enfant adoptif placé sur le même pied que l'enfant légitime, c'est-à-dire ne payant aucune taxe pour hériter. Il arrive souvent que la taxe payée par cet enfant représente la valeur du travail de cet enfant pendant de longues années.

L'hon. M. TAILLON répond que l'amendement de M. Turgeon est une tentative de renfermer les membres de cette chambre dans des limites trop étroites pour juger la politique du gouvernement. L'amendement du député de Bellechasse dénonce le système d'impôt du gouvernement et si sa motion était adoptée cela signifierait le rappel de ces lois. Que propose-t-on pour les remplacer? Rien. Il faut se défier de ces hommes qui se scandalisent des impôts. Ce sont les mêmes qui en 1886 dénonçaient les taxes sur les corporations commerciales comme inutiles et iniques. Ils sont arrivés au pouvoir en 1887. Les mois ont passé, les années aussi, quatre sessions se sont succédées, ont-ils jamais pensé à enlever ces impôts? Non. Au contraire, ils ont tout dépensé et même il n'en ont pas eu assez.

La question actuelle peut se résumer à ceci: Avons-nous un déficit, oui ou non? Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir il existait un déficit de plus de un million. Il fallait faire disparaître ce déficit. Nous avons immédiatement réduit les dépenses de \$500,000, mais il restait encore un découvert de \$600,000. Où prendre l'argent nécessaire? Nous avons eu recours aux impôts et nous les avons repartis aussi équitablement que possible. On nous cite l'opinion des économistes qui ont écrit sur ce sujet pour prouver que notre système est condamnable. Ce n'est pas difficile de critiquer et d'émettre de belles théories. Mais je vous défie bien de me citer un pays où on ait imposé un système de taxe que tout le monde a trouvé juste.

L'Income tax existe depuis cinquante ans en Angleterre. Et cependant à son dernier voyage, l'honorable M. Hall rencontrait un président de banque qui lui disait que c'était la taxe la plus inique qu'il fut possible de prélever.

Le député de Bellechasse suggère de mettre les enfants adoptifs sur le même pied que les enfants légitimes par rapport aux successions. Cette suggestion a du bon, mais alors, ne faudrait-il point faire un pas de plus et accorder ce même droit au gendre et à la belle-fille. Si le gendre et la belle-fille s'engagent à prendre soin du père ou de la mère, il n'est que juste qu'ils aient part aux privilèges que méritent ces obligations.

(Suite sur la 3ième page)

Vente par Encaen Par Banqueroute

De produits de ferme, instruments aratoires, chevaux, bestiaux et autres propriétés, dans l'affaire de C. B. WRIGHT & FILS, de HULL, QUE., faillis.

Par et en vertu d'un ordre fait par l'honorable juge C. Gill, je vendrai par encaen public, mardi, le cinq décembre prochain, à 10 heures de l'avant-midi, sur la ferme de Wright, sur le chemin d'Aylmer, étant le lot numéro onze, (11) dans le second rang du Township de Hull, les effets de propriété suivants, à savoir:

- 40 chevaux de prix, bons chevaux de promenade et de route, selles et chevaux de travail.
4 beaux poulains bien domptés.
28 vaches, 3 taures, 8 veaux, et un boeuf de prix.
30 cochons, 50 canards, 50 poules.
Produits de la ferme et instruments, comme suit:
Près de 100 tonnes de bon foin; près de 400 minots d'avoine; 300 minots de racines; 25 minots de barley; 15 tonnes de paille; 25 tonneaux de blé d'Inde.

Instruments Aratoires et voitures

Charrues, brouettes, rateaux, faucheuses, bieuses, rateaux à chevaux, semeurs, pioches, coupeurs, machine à macher les patates, coupe racines, machines à enlever les souches, charrettes, cabriolets, charrette d'arrosage, coupeur à paille, arrosoir pour les patates, meules, rouleau, faucilles, fourches, rateliers, rateaux à jardin, piques, pelles, wagons, buggies, sleighs, cutters, harnais doubles et simples; harnais de travail, meubles de ménage et une grande variété d'autres articles et il y a d'autres énumération serait trop longue.

Conditions de vente

An deus de \$20, comptant jusqu'au montant de \$50 - six mois de crédit (6) au-dessus de cette somme; 69 et 12 mois par billets endossés, avec intérêt à sept pour cent par année.

JOHN HYDE, curateur, Par son avocat A. Mutchmor, A. B. McDonald, Encaenteur, HULL, Qué., 24 nov. 1893

Quelque chose de tout a fait NOUVEAU et BON MARCHÉ

Importation spéciale Articles pour décorations artistiques nommés "BRIAR ROSE" Corbeilles à Épingles, Vases Waltham Portland, Jarres, pots à Bouquets

Wm. HOWE BLOC HOWE rue Rideau, Ottawa.

ETAL DE BOUCHER

M. MOISE TRUDEL, maître-boucher, informe ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il a ouvert un étal au No. 160 rue principale (block Monk). L'étal sera toujours bien garni de viandes de choix. Une visite s'il vous plaît.

Boulangerie Mécanique.

Propreté absolue Pain blanc et souple Plus d'acidité, plus de PAIN sur.

Le pain est le principe de la vie Achetez le meilleur pain, celui de EVANS & NESBITT, 130 rue Brewery Hull.

Pharmacie du Dr Valade

457 rue Sussex, Ottawa. (AU PILON ROUGE)

Sous la direction d'un pharmacien licencié parlant les deux langues. PRODUIT CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES de PREMIERE QUALITE.

Parfums choisis de tous pays Philtros Chamberland Pasteur Assortiment complet de remèdes brevetés français; et d'eaux minérales, Vichy, Val, Hunyadi Janas, Frédéricchal.

CARABANA

EAU MINÉRALE: Espagnole, naturelle, purgative, prise à petites doses, agréable à boire, d'une action rapide et n'irritant pas; régularise les fonctions digestives, très efficace dans la constipation habituelle et les affections biliaires et hépatiques. Elle est supérieure à toutes les eaux salines, et peut remplacer tout autre remède purgatif et n'empêche pas de vaquer aux affaires.

Service fait avec promptitude policesse et à des prix très modérés.

Quant à la taxe sur les transmissions de propriété, le gouvernement a déjà fait les déclarations à savoir qu'elle sera diminuée dans une certaine proportion. Nous pourrions peut-être diminuer encore plus, mais il nous faut être prudents et ne point nous exposer à arriver à la fin de l'année avec un déficit qui influerait d'une manière défavorable sur les arrangements que nous pourrions être obligés de prendre.

On nous reproche encore la loi obligeant les municipalités à concourir aux frais d'entretien des aliénés et des enfants envoyés aux écoles de réforme et d'industrie. Je l'ai déjà dit, cette loi a été passée moins dans un but de revenus que dans un but de protection contre les abus. On a abusé de la charité publique en envoyant dans les asiles des personnes ayant le moyen de payer leur entretien.

Nous aurons d'autres occasions de discuter cette question et les députés n'ont rien à craindre, ils pourront exprimer librement leur opinion.

L'hon. M. MARCHAND accuse le gouvernement de n'avoir aucune politique sur ce sujet. Il marche à tâtons et quête des opinions de celui-ci, et de celui-là. Il est rendu à faire une question libre de l'amendement du député de Bellechasse. C'est manquer de bravoure.

Vous auriez dû commencer par recueillir ces informations avant de taxer et non commencer par taxer. Si vous aviez voulu économiser, vous n'riez pu vous dispenser de taxes. J'ai déjà établi que vos économies n'étaient pas réelles.

L'hon. M. TAILLON.—Je le nie.

L'hon. M. Marchand.—Vous niez quoi?

L'hon. M. TAILLON.—Que vous l'avez prouvé.

L'hon. M. MARCHAND.—Je me réserve de l'établir dans une autre circonstance. Pour le moment, je dis que vous avez commencé par la fin et que vous n'avez rempli aucune de vos promesses.

M. MORRIS dit qu'il ne peut approuver toute la résolution de M. Turgeon mais qu'il s'accorde avec lui sur certains points.

M. GLADU félicite M. Morris de son indépendance et condamne le système des impôts.

M. HALL dit que l'opposition oublie toujours que le gouvernement actuel s'est trouvé en face d'un déficit de un million. Il fallait le payer ce déficit et faire honneur à nos obligations. On cite plusieurs économistes; je vous défie bien d'en trouver un qui conseille à un gouvernement de répudier ses dettes. Il fallait payer le déficit et en outre voir au remboursement des obligations qui venaient dues à court échéance. Que fallait-il pour cela? De l'argent. Et où en prendre lorsque ces messieurs avaient tout emporté. Diminuer les dépenses. C'est ce que nous avons fait pour un montant de \$500,000. Mais le déficit était de \$1,000,000. Alors il nous a fallu recourir aux impôts. Nous y avons travaillé avec tout le soin possible, et nous avons réussi dans une certaine mesure. Ces impôts prélevés, il nous reste à les rendre aussi légers et aussi équitables que possible. C'est ce que nous faisons.

M. STEPHEN parle de ce qui se passe aux Etats-Unis, et attaque le gouvernement pour les travaux qu'on fait exécuter au palais de Justice de Montréal. Il trouve que les employés publics sont payés trop cher. Quant aux économies on n'y croira que si le trésorier nous prouve que les dépenses contrôlables ont été réellement diminuées.

M. KENNEDY se déclare satisfait si le gouvernement met la ville de Montréal sur le même pied que les autres municipalités.

M. DECHENE prétend que le gouvernement n'a fait à tous ses promesses et que son système de taxation est inique.

SEANCE DU SOIR

M. DECHENE continue son discours en disant que l'opposition n'a pas à donner le système de taxation qu'elle voudrait voir suivre puisque ce n'est pas elle qui est appelée à gouverner.

L'hon. M. NANTEL dit qu'il n'entreprendra pas de répondre au discours du député de l'Islet parce que si l'on commençait une fois, il faudrait continuer et que les députés ministériels ne suffiraient pas à la tâche. Il veut refuter certaines assertions de M. Stephen qui s'est levé pour parler sans savoir ce qu'il allait dire, qui a parlé sans penser à ce qu'il disait et qui a repris son siège sans se rappeler ce qu'il avait dit.

Cet homme est réellement étrange. Il parle de toute chose avec une égale incompétence, mais il croit toujours avoir dit quelque chose de drôle.

Un premier lieu, c'est le palais de Justice de Montréal qui l'inquiète. En l'entendant parler, je me rappelle le moment où il venait me dire: Pourquoi ne renvoyez-vous point les architectes M.M. Parraut et Messard pour leur substituer M.M. Hatcher et Raza?

Cé sont les architectes qu'il vous faut pour faire des bons travaux? Et cependant ce même monsieur vient aujourd'hui nous reprocher d'avoir

placé les travaux sous leur direction. Peut-on le croire sérieux?

Toutes les dépenses qui ont été faites au palais de Justice l'ont été d'après les estimations de ces messieurs.

M. Stephen nie que nous ayons fait des économies et que nous n'arrivons à ce résultat qu'en manipulant les chiffres.

C'est du verbiage, cela. Les faits sont en notre faveur. Dans les dépenses incontrôlables, nous n'avons pu arriver au résultat que nous aurions voulu atteindre, parce que nous avons dû continuer les travaux commencés par nos prédécesseurs, comme la clôture du parlement, le Palais de Justice de Montréal et les subventions aux chemins de fer. Mais dans tout cela pas un centime n'a été payé qui n'ait été légitimement et légalement gagné.

Quant aux dépenses contrôlables je ne mentionnerai qu'un fait. Sous le gouvernement Mercier la domesticité coûtait \$30,000, et maintenant, nous ne payons que \$16,000 pour ce même service.

M. Stephen est un fouilleur. Je vais lui enseigner un champ assez vaste où il pourra s'exercer avec avantage. Le gouvernement Mercier a perçu de toutes sources, emprunt et le reste \$12,000,000 et il appert qu'il n'en a dépensé que 7,000,000 à 8,000,000. Où est allé le reste? Que M. Stephen cherche.

M. CARON prétend lui aussi que les taxes sont iniques.

M. AUGER dit:—J'ai compris que le député de l'Islet me désignait en parlant du député de Montréal qui avait dénoncé publiquement les taxes. C'est vrai que j'ai blâmé le système actuel, mais non pas en principe; je l'ai dénoncé au point de vue seulement de Montréal. Il me paraît évident qu'en cette circonstance encore le gouvernement a imité trop ses prédécesseurs qui ont toujours cherché à faire payer par Montréal les trois-quarts des frais de l'administration en cette province. Je me suis élevé aussi contre les dépenses du palais de justice de Montréal, qui, dans mon humble opinion, sont faites en pure perte, sur un édifice qui croulera dans cinq ans.

Est-ce que cela me justifierait de voter en faveur de la résolution du député de Bellechasse? Non. Et je crois faire acte d'un citoyen honnête et intègre en votant contre.

Voter contre le gouvernement en cette circonstance serait demander son renvoi d'office pour le remplacer par le parti qui propose l'amendement. Avant d'aller jusque là je crois qu'il est nécessaire de réfléchir.

Si dans son opinion je croyais que les raisons énumérées dans l'amendement de M. Augé, c'est-à-dire, toutes ces lois ou seulement la majorité de ces lois sont mauvaises, je pourrais peut-être voter autrement. Mais comment puis-je me contredire aujourd'hui, quand la plus part de ces lois ont déjà reçu mon vote. Je n'ai aucun doute sur l'injustice de la taxe sur le commerce en ce qu'elle fait payer aux commerçants de Montréal le double des autres, mais là s'arrête mes protestations.

Voter en faveur de l'amendement de M. Turgeon aujourd'hui, serait dire que les taxes ne sont point nécessaires. Comment puis-je dire cela quand tout le monde admet leur nécessité. Le député du comté de Québec lui-même a admis que les taxes étaient nécessaires et comme il avait contribué à l'augmentation de la dépense il a accepté la solidarité des conséquences en votant les impôts.

De toutes les lois que M. Turgeon nous demande de condamner, il n'y en a que deux que je n'approuve pas entièrement. J'approuve la loi sur les successions. Il y a la loi obligeant les municipalités à concourir dans les frais d'entretien des aliénés des enfants envoyés aux écoles de réformes et d'industrie. J'ai déjà approuvé toutes ces lois. Je serais même en faveur que les municipalités payassent tout le coût d'entretien. Quant aux écoles de réformes, on sait que je m'en suis plaint. Je me faisais alors l'écho de plaintes venant de certaines personnes de ma localité. L'enquête demandée a été accordée. J'ai commencé à la conduire moi-même puis l'état de ma santé ne me permettant pas de continuer je me suis fait remplacer par mon associé.

Eh bien, je suis heureux de dire ici que pas une des plaintes n'a été prouvée.

(Applaudissements répétés).

Quelques journaux, il est vrai, ont trouvé à redire contre la composition du tribunal. Je ne crois pas qu'ils eussent raison. J'ai cru que les inspecteurs de prisons étaient les personnes les plus compétentes pour faire cette enquête. Nous leur avons adjoint M. Germain, un homme très estimé, très compétent et très honorable, et je n'ai aucun doute que justice a été rendue. Et je le répète, aucune plainte n'a été justifiée. L'administration des écoles de réformes à Montréal est restée intacte. Comment donc voterai-je non confiance dans le gouvernement à ce sujet?

L'opposition nous demande de condamner toutes ces lois. Par quoi les remplacent-ils nous puisque nous avons absolument besoin d'argent. Quel est son système?

Si on nous disait; nous remplacerons le système actuel par une taxe sur le luxe, sur le capital, les grandes compagnies, peut-être pourrions-nous prendre une autre attitude? Mais on nous demande de tout détruire sans rien mettre à la place.

Nous ne pouvons prendre cette responsabilité. D'ailleurs nous avons la parole du premier ministre que les taxes vont être réparties d'une autre façon. Puis si je comprends bien l'intention du gouvernement c'est de travailler à les faire disparaître complètement aussitôt que le budget sera en équilibre. Sous ces circonstances, je ne puis refuser mon concours au gouvernement, et je crois agir honnêtement et patriotiquement en votant contre l'amendement du député de Bellechasse.

Le vote est pris, et l'amendement rejeté par un vote de 43 contre 21.

NOTES D'OTTAWA

—Les amis du Lieutenant-Gouverneur Mackintosh se proposent de lui présenter une adresse, mercredi soir, à l'Harmony Hall. Le Lieutenant-Gouverneur devient de plus en plus populaire depuis sa nomination.

—M. Jos. Laurencelle de la rue St Joseph, s'est infligé une profonde blessure au côté droit en tombant sur sa hache en se rendant au chantier. Notre reporter a visité le malade. L'entaille avait une étendue assez considérable à travers laquelle le poumon faisait hernie. Le Dr. Chevrier lui donne des soins. Et contrairement à ce que dit le Free Press le malade est hors de danger.

—M. St Pierre vient de commencer à recevoir des souscriptions pour venir en aide à M. Laurencelle qui, sans être en danger, est incapable de travailler.

—Thomas Walsh, de la rue St Patrice s'est démis le pied en glissant samedi, sur une des traverses de la rue King.

—Il y a eu assemblée des Protecteurs de l'Orphelinat, Dimanche à 4 heures.

—Le R. P. Valiquette est entré en fonction, Dimanche, comme curé du Sacré-Coeur. Le R. P. Harnois s'occupe désormais de l'Œuvre du Juniorat.

—Le père du R. P. Jeannotte, vicar du Sacré-Coeur, est dangereusement malade.

—L'armée du salut a pratiqué l'abstinence toute la semaine dernière. Les membres de l'armée se privent de tout pendant ce temps afin de grossir le trésor de l'armée.

—M. Christopher Robinson, C. R., de Toronto refuse le titre honorifique que veut bien lui accorder la Couronne Impériale en reconnaissance de ses services à la commission de la Mer Beuring. Ses raisons ne sont pas connues.

—Madame Emilie Robillard est décédée Dimanche soir, à la résidence de son fils M. Honoré Robillard, M. P., à l'âge de 92 ans. Elle laisse deux autres fils, M. Alex. Robillard M. P. pour Russell, M. le Dr. Robillard et quatre filles.

—Il est rumeur que le club Capital se propose de présenter une adresse à Sir. A. P. Caron, son président honoraire.

—Les élections municipales auront lieu le premier Janvier 1894. On parle de contestation dans tous les quartiers, de sorte que la lutte sera passablement mêlée. Les candidats et leurs amis auront le double avantage—si c'en est un—de faire leurs visites du nouvel an tout en cabalant.

—Il se forme actuellement un club dont les membres s'occupent activement d'électricité. La salle de réunion sera sur la rue Sparks.

M. Robert Cowan a été trouvée mort sur sa ferme dimanche. On remarqua sur lui une blessure faite par une arme à feu. Il y aura enquête. M. Cowan était un des plus riches fermiers de Masham.

—Le « Collegiate Institute » a été ouvert hier. La bâtisse est aussi confortable qu'avant le feu de Février dernier.

PURE PHILANTHROPIE.

A Monsieur l'Éditeur du SPECTATEUR

Veillez informer vos lecteurs, que j'enverrai gratis le moyen par lequel je fus rétabli à la santé après avoir souffert plusieurs années de Débilité Nerveuse, Etc. Je fus tellement exploité par les charlatants, que j'avais presque perdu confiance dans le genre humain. Mais grâce au Ciel, je suis maintenant bien, fort et vigoureux. Je n'ai rien à vendre, ni aucun piège pour extorquer l'argent de qui se soit, mais du rant le bien-être de mes semblables j'enverrai gratis et confidentiellement le moyen par lequel je fus guéri. Adressez avec timbres postes:

NOTES DE HULL

—Dans un compte-rendu, d'une réunion chez Mlle Courville, paru dans notre dernier numéro, le nom de Mlle D. Larose a été mis par inadvertance dans la liste des élèves de piano de Mlle Courville. Nous tenons à rectifier ce fait. D'autant plus que Mlle Larose est elle-même graduée des Soeurs Grises de la Croix et qu'elle assistait à la fête à titre d'amie de Mlle Courville et non comme élève de cette dernière.

—La neige a fait sortir les ours du bois. M. A. Graham et H. Cameron en ont abattu un très joli spécimen vendredi dernier en haut de la Rivière Blanche.

—Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Duhamel, fera la bénédiction de la nouvelle église de Pakenham, le 17 courant. Le Rév. R. Dorodall, d'Eganville, donnera le sermon en cette circonstance.

HOTEL FLORENCE

L'hôtel « Florence » est pour Québec ce que le « Windsor » est pour Montréal, c'est-à-dire un hôtel palatial rivalisant pour le confort des voyageurs, le personnel de la maison le service des tables, l'excellence des boissons, la modération des prix la politesse et la courtoisie des employés, avec les premières maisons du Canada.

Gens de Hull et du comté d'Ottawa qui voyagez à Québec, ne demandez jamais à vous faire conduire ailleurs qu'au « Florence Hôtel ». Si M. Benjamin Trudel, l'entrepreneur et affable propriétaire ne vous reçoit pas personnellement, son digne gérant, M. Thomas Shallow vous installera dans vos appartements où vous serez à même de juger de la supériorité incontestable de l'hôtel « Florence » de Québec.

VENTE

Par autorité de Justice

De propriété foncière, dans la ville de Hull, et de stock, dans la compagnie des chemins macadamisés de Aylmer.

Lundi, le 18ième jour de Décembre

prochain, à dix heures de l'avant midi, au bureau du Régistrare du Comté d'Ottawa, dans la cité de Hull.

Lot No. Deux cent dix-huit (No. 218) dans le Quartier Cinq, de la cité de Hull, avec bâtisses et autres constructions, tel qu'occupé ci-devant par feu Dame Jane Wadsworth.

Aussi cinquante-quatre parts du stock capital de la « Bytown and Aylmer Union Turnpike Road Company ».

A être vendues pour du comptant, par encan public, au plus haut enchérisseur.

HULL, 30 Novembre 1893

Geo. C. Wright.

Procurateurs pour les Exécuteurs testamentaires de la dite dame Jane Wadsworth



PROVINCE DE QUEBEC,

DISTRICT D'OTTAWA.

UNE SESSION

De la Cour du Banc de la Reine

ayant juridiction criminelle dans la dite Province, se tiendra au palais de justice en la ville d'Aylmer dans le dit District d'Ottawa,

Lundi le onzième jour de décembre prochain à dix heures de l'avant midi;

Je notifie, en conséquence, tous les magistrats, juges de paix, coronaires, constables, huissiers et autres ministres de la justice dans le dit District dont le devoir est d'assister à la dite Cour du Banc de la Reine, d'être là et alors présents en personne, pour faire ce qui pourra leur être ordonné.

Bureau du Shérif.

LOUIS M. COUTLEE

Shérif

Aylmer 18 Nov. 1893

Hotel Riendeau.

PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL.

Cet hôtel, sous la direction de M. JOSEPH RIENDEAU, offre tous les avantages possibles, et est l'un des hôtels les plus confortables de Montréal.

Nous engage nos amis de la Capitale et de Hull, à visiter l'hôtel RIENDEAU quand leurs affaires les appelleront à Montréal.

Il n'auront qu'à s'en féliciter. 28 nov. 1893.

Moulin à Planer et à Tourner le Bois

Coin des Rues BANK ET SOMERSET, OTTAWA, ONT Commerçant de Bois de Pin, Bois Franc, Lattes, Bardeaux, Poteaux de Cedre, &c., &c.

Fabricant de Portes, Chassis et Fenêtres, Bois de Plancher, Moulures, Douves, Boiseries, et toute espèce de Bois Prépare.

Planage de Clientele, Bois refendu et tourne. Soigneusement exécuté. Nous sollicitons la correspondance et nous expédions les prix sur demande. Nous achetons en tout temps des bois de pin ou du bois dur en petite ou en grosse quantité.

Pour plus de détails, etc., demandez à G. LYNOTT, 26 Rue Brewery Hull P. Q., après 7 hrs., p. m. tous les jours de la semaine

D. O'Connor, Jr., Prop.

COIN DES RUES BANK ET SOMERSET, OTTAWA, ONT Telephone No. 598

JOHN SHEPHERD

IMPORTATEUR

Nos. 225 et 227 RUE RIDEAU, No. 275

RUE BANK

Et aux encoignures des Rues

LYON et SPARKS, OTTAWA

La maison par excellence de la ville d'Ottawa pour les

PEINTURES, HUILES, TAPISSERIES, VITRES, "PLATE GLASS" PAPIER DE FANTAISIE POUR DECORATIONS, ETC.

Nous donnons une attention particulière à la pose des vitres pour les grandes vitrines. DECORATIONS à l'Intérieur une SPÉCIALITÉ

En Gros et en Detail. Commandes promptement exécutées.

MEUBLES! MEUBLES!

Venant d'arriver une nouvelle ligne de CABINETS de Salon pour la musique. Pupitres de fantaisie Aussi, une belle ligne d'écrans.

N.B.—Essayez notre balai "Columbia" pour les tapis

HARRIS et CAMPBELL

COIN DES RUES O'CONNOR ET QUEEN, OTTAWA

ECLIPSE OFFICE FURNITURE CO.

of Ottawa Lm't

43 Queen St.

Ottawa.



LA NOUVELLE Filiale perfectionnée

CHEMIN DE FER Canada Atlantique

Chemin de Fer Ottawa, Arnprior & PARRY SOUD

EXCURSIONS POUR LE JOUR

D'Actions de Grâces,

Aller par les trains de P. M., 22 Nov. Et tous les trains du 23 Novembre

A MOITIE PRIX

— Retour le 24 inclusivement. —

Billets, informations et tables horaires au bureau local, ou le l'hôtel Rue Wellington.

E. J. CHAMBERLIN, S. EBBS, Gérant g.éral. Agt local des Pass. G. J. SMITH, Agent général des Passagers.

ALP. COUTURE

Horloger et Bijoutier

No. 92 RUE PRINCIPALE, HULL

Mon magasin a été agrandi pour

avoir place à mon nouveau stock de

Bijouterie et Argenterie de Ire classe

Montres en or et en argent, jones de

mariage, sans soudure, une spécialité

Cadeaux de noces et d'anniversaires

De toutes sortes. Une visite est sol-

licitée. Prix modérés.

GEORGE COX

GRAVEUR ET LITHOGRAPHE

35 Rue Metcalfe, Ottawa

BONNE ET MAUVAISE

Il y a une bonne et mauvaise manière d'économiser. Si vous achetez quelque chose, la meilleure qualité qui coûte le moins cher est ce qu'il faut choisir. Nous avons reçu cette semaine les primeurs de la saison en fait de nouveautés—Tout un assortiment de septembre—Venez le voir : Nous avons cinq caisses, ou plus de

2,000 MANTE

Justement reçues. Ce sont des vêtements d'une élégance à vous faire venir l'eau à la bouche, et dont les prix varient de

\$2.50 A \$7.00

Ils valent réellement le double du prix pour lequel ils se vendent partout ailleurs. Il faut profiter de la chance de se procurer une mante d'automne, nouveau patron,

Pour la moitié de sa valeur.

T. LINDSAY et Cie.,

265-267-269-271-273-275 Rue Wellington, Ottawa.

MOULIN A PLANER DES CHAUDIÈRES

J. A. PARR, PROP., MANUFACTURIER DE

Bois préparés, Portes, Chassis, Fenêtres, Jalousies, et Moulures

AYANT ACHETÉ tout le Stock de portes et chassis de la Cie E. B. EDDY, je suis en mesure d'accorder des bargains avantageux à tout ceux qui voudront en profiter afin d'économiser le Stock. Les nouvelles commandes sollicitées. Les estimés requis durant le jour seront fournis sur les lieux. Tous les ordres sont exécutés promptement.

N. B.—M. A. N. GAGNON, sera à la disposition du public tous les soirs, excepté le samedi, et fournira la quantité des matériaux requis sur plans et devis, gratuitement. Adresse : Coin des rues Centrale et du Pont, Hull.

J. A. PARR, —94 RUE BRIDGE, OTTAWA,

EN FACE DES MOULINS DE M. J. R. BOOTH

CHARBON Qualité Extra A. Villeneuve ET CIE

161, Rue Sparks Ottawa.

McDougall et de Martigny

AVOCATS, Etc

En face du Palais de Justice, 224 rue Main Hull.

J. M. McDUGALL, C. R., C. L. de MARTIGNY

C. B. MAJOR

AVOCAT,

Bloc Dorion rue Main, Hull

G. J. LABELLE

HUISSIER, C. S.

HULL, P. Q.

Dr. E. S. AUBRY

Spécialité : Maladies des femmes et des enfants.

No 220 rue Main Hull.

AYLEN & HENAUULT,

AVOCATS

En face du Palais de Justice 220 rue Principale, Hull

Henry AYLEN Alfred HENAUULT

TÉLÉPHONE No. 909.

A. E. Lussier, B. A.

Avocat, Procureur, Notaire etc.

Agent pour la Cour Suprême, etc.

BUREAUX 569 RUE RIDEAU, OTTAWA, Ont.

(coin de la rue Rideau, Ottawa, Ont. ARGENT A PRÊTER.

N. TETREAU

Notaire.

No 183 RUE PRINCIPALE, HULL

THOS. BIRKETT

115 rue Rideau, et

62 a 70 rue William Ottawa.

Importateur et Marchand

En Gros et en Détail de Quincaillerie,

Fer, Acier, Charbon, Câble Chaînes,

Vitres, Peintures, Huiles, Mas-

tie, Vernis Etc.

THOMAS BIRKETT

LAPORTE & Cie

MARCHANDS DE

Poisson Frais, Gibiers, Volailles,

Bœuf, Veau, Fruits, Etc.

62 Rue Principale, Hull, Bloc Monck

Agent general et Marchand a com-

mission.

Ordres et livrés à domicile.

(Suite de la 1ère page)

de Monsieur Alloway, à neuf heures. Ceci termina ma première entrevue avec le dit Honorable Thomas Greenway.

Pendant tout le temps qui se passa, entre l'introduction de Monsieur Greenway et la fin de la dite entrevue, telle qu'énoncée plus haut, et son départ de la dite résidence ce jour là, Monsieur W. F. Alloway était personnellement présent et entendit tout ce qui se passa entre le dit Honorable Thomas Greenway et moi-même tel qu'énoncé plus haut par moi. Pour accomplir ma promesse, le dit jour de la dite entrevue je visitai Monseigneur l'Archevêque dans sa chambre à coucher et lui rapportai en détail et fidèlement ce qui avait eu lieu dans la dite entrevue.

Sa Grandeur exprima sa satisfaction et me donna instruction d'assurer à l'Honorable Thomas Greenway qu'il ne mettrait aucun obstacle à son administration et que je pourrais lui dire que Sa Grandeur n'aurait aucune objection à ce que Monsieur Prendergast fit partie du nouveau Cabinet comme représentant Français, et Sa Grandeur me demanda spécialement d'exprimer à Monsieur Greenway la satisfaction que lui donnait les assurances et les promesses faites à moi par le dit Monsieur Greenway.

Le lendemain matin, conformément au rendez-vous, je suis allé à l'office de Monsieur Alloway, à Winnipeg et là encore je rencontrai l'Honorable Thomas Greenway et lui communiquai le message de Sa Grandeur, qui fut donné tel que relaté plus haut, et Monsieur Greenway m'exprima alors sa satisfaction personnelle pour le dit message et pour l'attitude de Sa Grandeur, et m'assura alors que tout serait fidèlement observé entre son Gouvernement et Sa Grandeur et alors, encore, et en termes spécifiques, il me renouvela les assurances que :

Premièrement—Les Ecoles Séparées Catholiques.

Deuxièmement—L'usage officiel de la Langue Française.

Troisièmement—Le nombre des Divisions Electorales Françaises ne serait pas dérangé pendant son administration.

J'avais promis de ne pas trahir la confiance de Monsieur Greenway en dévoilant les détails des dites promesses et assurances, et je gardai la dite promesse jusqu'au temps de la dérogation des dites promesses et assurances par le dit Monsieur Greenway dans la Législature quoiqu'il eût violé ses engagements avant ce temps et sans la négation parlée de dites promesses et sans ses fausses représentations de ce qui avait eu lieu, je ne meerais pas cru libre de les dévoiler.

Monsieur W. F. Alloway était présent à son office pendant la seconde entrevue avec le dit Honorable Thomas Greenway tel que relaté plus haut, et demeura dans le dit appartement où nous étions réunis pendant une grande partie de la dite seconde entrevue.

Et je fais cette déclaration solennelle croyant consciencieusement que la dite déclaration est vraie et en vertu de l'acte concernant les serments extra judiciaires.

(Signé) J. ALLARD, "O. M. I., V. G."

Déclaré devant moi dans la ville de St. Boniface, dans le comté de Selkirk, ce premier jour d'Avril, A. D. 1891.

(Signé) ALEX. HAGGART, "Commissaire en B. R., etc."

Manitoba, comté de Selkirk, savoir :

Je Williams Forbes Alloway, de la ville de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, banquier, déclare solennellement : Que j'ai vu et lu la déclaration régulière du Très Révérend Vicaire Général Allard, faite par devant Alexandre Haggart, un Commissaire en B. R., etc., ce premier jour d'Avril, A. D. 1891, et je dis que j'étais présent, tel qu'énoncé par lui dans les occasions mentionnées par lui, et dans la dite première occasion j'ai introduit l'Honorable Thomas Greenway au Vicaire Général, et je dis que le rapport de la dite entrevue, tel qu'exposé dans la dite déclaration du Vicaire Général, est vraie en substance et en fait.

J'étais présent pendant toute la dite entrevue, et entendis tout ce qui s'est passé entre le Vicaire Général et le dit Thomas Greenway.

Je dis de plus que j'étais présent à mon office de banque le lendemain, lorsque le Vicaire Général et le dit Honorable Thomas Greenway se rencontrèrent comme il en avait été convenu le jour précédent, et j'ai entendu la plus grande partie de l'entrevue qui eut lieu entre eux ce second jour, et je dis que les promesses et engagements tels qu'exposés dans la dite déclaration du Vicaire Général ont été répétés dans la dite seconde entrevue, et le dit Greenway s'exprima comme étant très satisfait de l'attitude prise par Sa Grandeur l'Archevêque envers son gouvernement, et exprima cette satisfaction non seulement alors, mais encore après en ma présence.

Et je fais cette déclaration solennelle croyant consciencieusement que la dite déclaration est vraie et en vertu de l'acte concernant les serments extra judiciaires.

(Signé) W. F. ALLOWAY.

Déclaré devant moi ce 1er jour d'Avril, A. D. 1892, dans la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, sudits.

(Signé) J. STEWART TUPPER, "Commissaire en B. R., etc."

Ce qui précède la preuve bien claire ment que les chefs de l'opposition ne sont arrivés au pouvoir qu'en promettant de la manière la plus formelle et la plus positive le maintien de l'usage officiel de la langue française et des écoles Catholiques telles qu'elles existaient alors et avec l'appui qu'elles recevaient. Il est aussi et de plus bien certain que l'Hon. Thomas Greenway lui-même avait bien voulu, avant de compléter son cabinet, répéter et donner à cet égard des assurances et des promesses aussi formelles et encore plus explicites que celles de son lieutenant l'Hon. Joseph Martin.

A continuer.

VIET DE PARAITRE

"LE DOCTEUR RAMEAU"

PAR GEORGES OHNET

Auteur de "Maître de Forges," "La Comtesse Sarah," "Dernier Amour," "Lise Fleuron," etc., etc.

LE DOCTEUR RAMEAU à juste ment conquis l'estime universelle du public.

C'est un récit où se développent, non seulement avec simplicité, mais avec un intérêt toujours croissant, les diverses phases de la vie à la fois intime et publique d'un savant distingué, de nature supérieure et de foudroyantes passions.

Les esprits et les caractères les plus divers trouveront à la lecture de ce livre toutes les satisfactions dont ils sont avides, style fascinant, impressions tour à tour tendres et terribles, conceptions philosophiques et religieuses.

La carrière brillante d'un savant, les luttes de son esprit orgueilleux, les épreuves terribles de sa vie d'intérieur, puis les égarements et les ardeurs d'une épouse infidèle les remords au chevet du traître blessé au sein des combats meurtriers de 1870 et enfin le repos et la paix dans la foi divine ; tels sont en abrégé les divers sujets qui constituent le fond du chef-d'œuvre de Georges Ohnet.

Ce volume est en vente dans tous les Librairies et Depots de journaux.

AVIS

EST par le présent donné que conformément à l'Acte 54 Vict., chap. 14, Le Bureau des Examinateurs des mesureurs de bois de la Province de Québec, se réunira au Bureau de l'Agence des Terres et des Bois de la Couronne, à Hull, P. Q., le 15 DÉCEMBRE 1893, pour l'examen des candidats qui désirent obtenir une licence de mesureur.

(Signé) E. E. TACHÉ, Asst.-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne.

QUÉBEC, SEPTEMBRE, 1893.

DEMANDE

Je agents pour vendre notre assortiment de choix de graines pour jadis potagers, soit à salaire ou à commission. Nous donnons aussi à nos agents le privilège de vendre nos nouvelles variétés de patates de semences. Prenez l'agence de suite de façon à ce qu'elle vous passe bien, le temps étant arrivé de vendre ces graines pour les plantations de printemps.

Adresses : F. N. May & Compagnie Granetiers et cultivateurs de patates de semences de choix.

Rochester, N. Y.

LE PÂTÉ



que j'eus à dîner était le meilleur que j'aie jamais mangé, grâce à la

COTTOLÈNE,

la nouvelle et fameuse graisse à frire.

DEMANDEZ EN À VOTRE ÉPICIER.

Préparée seulement par N.K Fairbank et Cie. Wellington and Ann Sts., MONTREAL.

HULL, Que.,

Fournisseurs de Chaux et Manufacture de Ciment

Établi en 1837 C. B. WRIGHT & FILS Propriétaires

MANUFACTURIERS, IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE Ciment de chaux à l'eau de Hull Ciment de Portland

Chaux pour constructeurs et Plâtres en barils et autrement Briques rouges à l'épreuve du Feu Briques de Newcastle

Plâtre calciné, ou plâtre de Paris ou plâtre à chaux COMMANDES promptement exécutées Bureau et communication par Téléphone

GEO. C. WRIGHT AVOCAT, PROCUREUR, ETC. Ci-devant de Rochon, Unampanne & Wght 2, rue Principale, Hull.

TAPIS, RESSORTS

Voilà la saison de réparer et renouveler les tapis. Nous avons un grand nombre d'échantillons que je mets à votre disposition. Je suis en possession de tous les instruments requis pour réparer, renouveler et changer les tapis et je suis prêt à remplir vos ordres sous le plus court délai. Je fais une spécialité de conduire les tapis neufs et de les poser, de tailler les tapis et de les ajuster de faire des abat-jour et de les poser. Satisfaction garantie dans tous les cas. Les ordres laissés au magasin de R. M. McMillan, 510 rue Sussex recevront la plus prompt attention. Laissez votre ordre chez.

T. VEZINA,

196 rue de l'Église, Ottawa

Bureau de Poste de Hull

ARRIVEE ET DEPART DES MALLS.

ARRIVÉES	A.	M.	A.	M.	P.	M.	P.	M.
Ottawa	7	15	10	50				
Ottawa					2	00	5	30
Ottawa							5	30

DEPART	A.	M.	A.	M.	P.	M.	P.	M.
Pour Montréal et tous les points de l'Est par le C.P.R.	7	55						
Pour Ottawa, Four Aylmer.	10	00			12	30	3	30
					6	45	4	55

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des malles précédentes. Heures du Bureau : de 8 h. m. à 5 p. m. Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne, de 9 h. m. à 4 p. m. J. H. KERR, Bureau de Poste de Hull, Maître de Poste, Mal 1898

Bureau de Poste d'Aylmer

ARRIVEE ET DEPART DES MALLS

ARRIVÉES	A.	M.	P.	M.	P.	M.
Ottawa et Hull, tous les jours, dimanche excepté.	10	0	0	0	0	0
De Heyworth, Hardley, Onslow, Bristol et Fortage du Fort, tous les jours, dimanche excepté.	10	0	0	0	0	0

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la poste 15 minutes, avant la clôture des malles précédentes. Heures du Bureau, de 8 h. m. à 5 p. m. Mandats sur la poste et la Banque d'Épargne de 9 h. m. à 4 p. m. J. R. WOODS, Bureau de Poste d'Aylmer mal 1898, Maître de Poste, 1892 1a

A. D. RICHARD et Fils.

Nos 537 et 539 RUE SUSSEX OTTAWA.

Marchandises Sèches d'Étape et de Fantaisie. Spécialité dans les Étoffes Noires.

Avez-vous besoin de PAPIER

Si oui, écrivez pour les prix aux modèles à papier les plus considérables et les plus parfaits en Canada.

THE E. B. EDDY Co

HULL.

11-5-92-1a.

ON DEMANDE

Des agents pour vendre notre stock de graines et d'arbres de choix. Nous avons plusieurs variétés spéciales, tant en fruits qu'en plantes d'ornementation, qui sont notre propriété en propre. Nous payons à commission ou à salaire. Écrivez nous immédiatement, et choisissez-vous un territoire. MAY BROTHERS Granetiers Rochesters N. Y.

Avant d'aller ailleurs

Vous trouverez votre avantage d'aller aux Nos. 88 et 90 rue Rideau et 186 rue Sparks, Ottawa, pour l'achat de vos valises porte-manteaux, "Satchels," de toute sorte, dans les derniers goûts pour DAMES ET MESSIEURS L'élégance, le choix et les prix ne peuvent être surpassés. HARNAIS simples et doubles de travail et de luxe une spécialité.

S. & H. Borbridge

88 et 90 rue Rideau et 186 rue, Sparks Ottawa.

ON DEMANDE

des colporteurs, pour vendre notre stock choisi de graines de semence et bouquets. Plusieurs variétés spéciales offertes, tant en fruits qu'en plantes ornementatives sont sous notre contrôle. Nous payons à commission ou à salaire, donnons un territoire exclusif et payons hebdomadairement. Écrivez nous de suite, et choisissez vous un territoire. ALLEN, Granetiers, Roch. - ter. N. Y.

FRS. LAROCHE SELLIER

Successeur de Edouard Bertrand, établi en 1870) 65-Rue du Pont-65

Ayant acheté le stock de M. Edmond Bertrand à bon marché, je puis offrir au public de Hull et des environs à des prix extrêmement bas et qui défient toute compétition tout mon assortiment de Harnais simples et doubles, selles, valises, etc. Réparages à court délai.

J. F. BELANGER

PEINTRE ET DECORATEUR 159 Rue Bank, Ottawa 159

ASSORTIMENT COMPLET DES DERNIERS DESSINS DE TAPISSERIES

La seule place dans la cité d'Ottawa où l'on peut acheter les plus belles tapisseries et les peintures mêlées les plus pures, à des prix raisonnables. Télé. 92

D. C. SIMON,

Percepteur du Revenu Provincial.

Auditeur, Comptable,

AGENT GÉNÉRAL d'ASSURANCES

Sur la vie, contre le feu et les accidents, Rue Alma. En face de l'Église, HULL

CHAISES DE BALCON !!

Venant d'être reçues un char complet de chaises de balcon. Elles sont plus fortes que par le passé. Ceux qui ont attendu après celles-ci ne devraient pas manquer de venir faire visite de suite ; ils peuvent se les procurer au mêmes prix

JACOB ERRATT.

Magasin-palais de meubles et tapis,

34 et 36, rue Rideau.

MESDAMES ET MESSIEURS

L'endroit de la ville où vous pouvez acheter à meilleur marché vos

Montres, Horloges et Bijoux

EST CHEZ

A PETIT

102 Rue Main.

Fabrication et réparations exécutées à bas prix. Réparages des montres de prix : une spécialité.

A. PETIT, Horloger, rue 102 Main

H. CHATELAIN

AVOCAT

569 Rue Sussex Ottawa

Argent à prêter à des conditions

avantageuses.